



www.justice.gouv.fr

Intervention de Monsieur Jean-Jacques URVOAS garde des Sceaux, ministre de la Justice

à l'occasion de la cérémonie de fin de formation des élèves de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire

Agen, le mercredi 27 avril 2016

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

Il n'est pas habituel qu'un garde des Sceaux vienne saluer dans de telles conditions de solennité une promotion de l'ENAP. Je tenais cependant à le faire.

D'abord pour vous féliciter d'avoir - l'an passé -réussi ce concours. Vous étiez 10 000 à vous présenter, vous êtes aujourd'hui 848 dans cette 189^{ème} promotion, la plus nombreuse depuis 1958.

Je compte d'ailleurs sur vous pour relayer la connaissance du prochain concours, dont les inscriptions seront ouvertes à partir du 16 mai prochain.

En 2017, en effet, l'administration pénitentiaire recrutera 2 500 surveillants.

Ensuite pour marquer mon attachement personnel à cette institution et à sa nouvelle directrice, Madame Sophie Bleuet.

Et enfin, surtout, pour illustrer l'attention du gouvernement pour l'administration pénitentiaire et ceux qui y travaillent.

Je devine l'émotion que vous devez ressentir dans cet instant. La fierté d'être devant vos familles, dont la présence chaleureuse et nombreuse souligne l'importance de cette cérémonie. La satisfaction de pouvoir porter cet uniforme, symbole de votre entrée dans la vie professionnelle.

Le métier que vous allez exercer n'est pas un métier comme les autres. Il porte une signification particulière. Il occupe, dans notre société, une fonction singulière.

Les hommes ont inventé la justice pour pouvoir dépasser la violence. Ils ont imaginé les tribunaux pour nous contraindre à reconnaître nos fautes. Et pour tenter de les réparer, ils ont, notamment, conçu les prisons.

Voilà pourquoi la justice, dans une société, est un marqueur de civilisation.
Voilà pourquoi l'univers pénitentiaire est une institution qui prépare l'avenir.
Voilà pourquoi notre pays a besoin de vous.

Vous faites maintenant partie de ceux dont la fonction est de rendre possible la vie commune. Car le temps de la prison doit être un temps utile.
Puisque chaque peine porte un horizon de réhabilitation et que c'est vous qui en êtes les gardiens.

Votre tâche est grande et votre responsabilité est décisive.

Et vous allez découvrir que votre métier, dont je devine que tous ne l'ont pas choisi par vocation, est un métier aussi exigeant qu'utile.

La prison n'est pas hors de la société, elle est en son sein même. La détention doit tout à la fois, sanctionner le préjudice, permettre l'amendement du détenu et tenir compte des dommages subis par les victimes.

C'est pourquoi plus personne ne doit pouvoir ignorer les prisons et oublier ceux qui y travaillent.

Parce que je suis convaincu que le monde carcéral est à la fois le reflet de la société et le miroir dans lequel elle se réfléchit, je crois, au contraire, que la société doit y être attentive.

Cela fait maintenant 9 ans que je visite des établissements, que je rencontre des personnels pénitentiaires et discute avec leurs organisations syndicales. Je peux donc, avec ce recul, témoigner de l'engagement et du courage de ces personnels, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

Partout j'ai vu le sens du service public, le sang-froid et le savoir-faire, la volonté du travail bien fait et le souci du respect de la déontologie.

Et comme vous tous, maintenant, je pense évidemment à Romain votre camarade de promotion. Durant son stage, le mois dernier, il a été victime de la violence la plus gratuite, la plus insupportable, la plus brutale. Il est aujourd'hui toujours en centre de rééducation. Je veux lui dire, que quand il ira mieux, et s'il le souhaite, il retrouvera naturellement sa place dans l'administration pénitentiaire.

Ministre de la justice, il m'appartient maintenant, non seulement de saluer les valeurs que cette école vous apprend, mais surtout de contribuer efficacement à changer le regard de la société sur votre travail.

Votre métier a trop souffert des préjugés véhiculés par la littérature (à quelques rares exceptions près, comme Verlaine ou Stendhal) ou le cinéma et qui ne traduisent ni sa réalité, ni surtout son absolue nécessité.

Il est donc temps de mettre en lumière votre profession et de tout faire pour vous en faciliter l'exercice.

C'est pourquoi, j'ai décidé de faire évoluer les règles dans lesquelles les détenus pourront faire l'objet de fouilles.

Nous allons ainsi démontrer que l'amélioration de vos conditions de travail n'est pas incompatible avec le respect des droits des détenus.

Pourquoi imaginer que les valeurs qui fondent notre démocratie doivent s'arrêter au seuil de la prison ?

De quel sortilège serions-nous les jouets pour penser que ce ministère, celui du droit, chercherait à contourner les balises – constamment – posées par les tribunaux ?

Cet amendement déjà voté par le Sénat permet de tenir compte de la réalité de votre métier confronté à des situations dangereuses et à la multiplication des trafics dans les établissements.

Respectant scrupuleusement la jurisprudence de la Cour Européenne des droits de l'Homme, il va permettre de lutter plus efficacement contre la prolifération des objets illicites en détention et contre les violences qui ne cessent d'augmenter contre les personnels.

Faut-il rappeler que l'an passé, 31 000 téléphones et 1 402 armes ont été saisi en détention et que ces chiffres augmentent tous les ans ?

Faut-il souligner que 510 agressions contre les personnels ont été recensées en 2015 ?

Il est temps de combattre les délinquants les plus déterminés qui font pression sur les détenus les plus isolés et qui menacent les familles les plus fragiles pour qu'ils accomplissent, à leur place, leurs délits au sein des détentions.

J'espère donc que cette modification de l'article 57 sera rapidement et définitivement adoptée et vous permettra ainsi plus de sécurité, plus de souplesse, plus de réactivité.

Ensuite, et le chantier est encore plus vaste, il nous faudra construire de nouveaux établissements. Et d'abord parce que la vétusté actuelle de beaucoup d'entre eux est incompatible avec la dignité de ceux qui y sont incarcérés et de ceux qui y travaillent.

Là encore, les mots ne suffiront pas, il faut des actes.

C'est ainsi qu'à l'automne au moment du débat budgétaire, j'aurai l'occasion de préciser la hauteur des financements dégagés et donc l'ampleur des constructions envisagées. Bien sûr, les engagements qui ont déjà été pris seront respectés.

Ce sera par exemple le cas du futur centre pénitentiaire de Troyes qui devra s'accompagner de la fermeture de Clairvaux que je confirme ici.

C'est le romancier américain Marc Twain, je crois, qui disait « *celui qui ouvre une prison doit savoir qu'on ne la fermera plus* ».

Et bien il avait tort, il faut aussi savoir fermer des prisons, lorsque cela est nécessaire. Et tous ceux qui connaissent l'état de vétusté et de dégradation de Clairvaux, construit sur le site d'une abbaye en 1804, me comprendront.

Cela fait des années que la fermeture de ce centre, où le passé ne cesse d'inspirer la perception du présent, est annoncée sans qu'elle ne se concrétise.

Je ne veux plus que les personnels soient contraints de travailler dans de telles conditions, pas plus que je ne souhaite que des personnes soient détenues dans des locaux aussi inadaptés.

Evidemment, la direction de l'Administration pénitentiaire prendra en compte chaque situation des personnels pour qu'il n'y ait pas de préjudice excessif.

Enfin, et comme marque ultime de confiance, j'ai proposé au Président de la République, après avoir obtenu l'avis favorable du Premier ministre, que pour la première fois, des personnels pénitentiaires puissent participer au défilé du 14 juillet.

Le chef de l'Etat, François Hollande, a ainsi décidé que le 14 juillet prochain sur les Champs Elysées, la 3^{ème} force de sécurité que vous intégrez, défilera aux cotés des armées, de la police et de la gendarmerie nationale.

C'est évidemment une reconnaissance éclatante de la considération que notre nation doit avoir pour vous. C'est aussi une invitation, pour chacun, à modifier l'idée que l'on peut encore se faire de votre métier.

Mesdames, Messieurs,

La place centrale qu'occupe aujourd'hui la prison pour répondre aux actes délictuels ou criminels tient pour une bonne part à sa force symbolique de mise à l'écart et d'affirmation de la réprobation sociale. Elle protège a priori la société contre les individus considérés comme dangereux ou déviants, délimite les frontières de l'interdit et prend aussi un sens de réparation pour la victime.

La prison est donc tout à la fois un lieu de restauration et un lieu de réhabilitation, en un mot un lieu de retour vers la société. Mais les architectes qui les dessinent le savent bien : les lieux ne sont rien, ce sont les femmes et les hommes qui les font et qui leur donnent du sens.

Voilà pourquoi votre métier ne ressemble définitivement à aucun autre.


Vous vous êtes préparés à son exercice, que vos formateurs en soient remerciés.

Vous avez fait le choix de mettre votre détermination, au service de la Justice, au service des Français, que vos familles qui vous y ont encouragés soient elles aussi saluées.

Pour vous, c'est maintenant que tout commence et avec vous, c'est la prison de demain que nous allons construire.

Soyez donc fiers de votre mission car nous sommes fiers de vous !

Contacts presse – Cabinet du garde des Sceaux
01 44 77 63 15 secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

 @justice_gouv